CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale des Services Service des Séances de l'Assemblée

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL / M. DIDIER RÉAULT

OBJET : Avenant n°1 à la convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes administratifs du Département au contrôle de légalité.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le rapporteur général du budget, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les actes soumis au contrôle de légalité sont télétransmis depuis 2013. Toutefois, la convention signée entre le Département et la Préfecture excluait, pour des raisons techniques, les actes budgétaires.

Or, les évolutions technologiques permettent désormais l'envoi dématérialisé de documents plus complexe. Ainsi, afin de pouvoir mettre en œuvre la télétransmission des actes budgétaires dès l'exercice 2018, il convient d'actualiser la convention initiale par un avenant n°1, annexé au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL